

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 13 DECEMBRE 2021**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2021-06-31 – DOMAINE ET PATRIMOINE (3.1.2) - EAU POTABLE – PERIMETRE DE PROTECTION DES PUIITS RANNEY A TOUL - ACQUISITION DE TERRAIN**

**DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2021**

**DATE DE PUBLICATION : 16 DECEMBRE 2021**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, Vincent PREVOT (ayant la suppléance de SEGALT J-F), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND A.), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER A-H.), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (ayant la procuration de HENNEBERT Ph.), LEMOY Odile (ayant la suppléance de DOHR H.), DEPAILLAT Bernard, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION F.), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), , DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ après la 2021-06-34), LE PIOUSSE Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET L.), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM O.), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE M. à compter de la 2021-06-35), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier,
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la 2021_06_34 : 7 avis de procuration. De la 2021_06_35 à la fin : 8 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	6 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	COLIN Xavier
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2021_06_34 : 62 PRESENTS. De la 2021_06_35 à la fin : 61 PRESENTS.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	69 VOTANTS.

Afin de préserver la qualité de l'eau potable produite et distribuée sur le territoire, en décembre 2020, le conseil communautaire avait validé l'acquisition de parcelles du périmètre de protection rapproché des captages de Toul (puits situés dans la nappe alluviale) et la constitution de diverses servitudes de tréfonds et de passage sur les puits Ranney 1 et 2.

Ces parcelles représentent une surface de 14ha 97a 88ca et devaient être acquises au prix de 8000€/ha (hors droits et taxes et frais accessoires) à M. et Mme GUEDON, agriculteurs à la retraite.

Cette acquisition devait également permettre la mise en place d'un bail environnemental avec des conditions d'exploitation des parcelles agricoles compatibles avec la préservation de la ressource en eau et les conditions fixées par l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique.

L'acquisition a finalement été bloquée par la SAFER qui jugeait le prix d'acquisition trop élevé.

De son côté, l'agence de l'Eau Rhin-Meuse a validé son soutien financier à hauteur de 80%.

L'année 2021 a été mise à profit, avec l'accompagnement et les modalités fixées par la SAFER (contrat de substitution avec levée d'option) pour renégocier le prix à la baisse. A l'issue des discussions, il a été obtenu réduction du prix de 8000 €/ha à 6000 €/ha hors droits et taxes et frais accessoires (acte notarié, frais SAFER ...).

Ainsi, le montant de la totalité des terrains à acquérir est donc désormais de 89 870 € hors droits et taxes et frais accessoires (notamment 7189,60 € HT soit 8627,52€ TTC au profit de la SAFER).

Pour ce qui concerne les parcelles pour lesquelles la Communauté de Communes se porte acquéreur (14 ha 97a 88ca), le loyer de ce bail reste inchangé et est fixé par fermage à 104,76 €/ha/an (soit près de 1570 €/an) révisable chaque année suivant les indices de référence.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 30 novembre 2021,

#### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Accepte l'acquisition des terrains sis à Toul, d'une surface de 14 ha 97a 88ca (références cadastrales dans le tableau ci-dessous), au prix de 6000 € par hectare, hors droits et taxes et frais accessoires,**

Section	N°	Lieudit	Surface
AK	0037	ILE DU FRANE	01 ha 11 a 50 ca
AK	0040	ILE DU FRANE	00 ha 86 a 50 ca
AK	0047	ILE DU FRANE	00 ha 12 a 60 ca
AK	0060	LA CHAMPAGNE	00 ha 22 a 08 ca
AK	0183	LA CHAMPAGNE	00 ha 11 a 72 ca
AK	0187	LA CHAMPAGNE	00 ha 13 a 00 ca
AK	0188	ILE DU FRANE	03 ha 83 a 80 ca
AK	0191	ILE DU FRANE	00 ha 19 a 52 ca
AK	0194	ILE DU FRANE	00 ha 10 a 75 ca
AK	0195	ILE DU FRANE	00 ha 08 a 86 ca
AK	0201	ILE DU FRANE	00 ha 77 a 40 ca
AK	0206	ILE DU FRANE	00 ha 56 a 45 ca
AK	0208	ILE DU FRANE	00 ha 08 a 66 ca
AK	0209	ILE DU FRANE	00 ha 48 a 43 ca
AK	0211	ILE DU FRANE	00 ha 06 a 06 ca
AK	0212	ILE DU FRANE	00 ha 37 a 67 ca
AK	0214	ILE DU FRANE	00 ha 35 a 43 ca

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2021

Application agréée E-legalite.com

AK	0216	ILE DU FRANE	00 ha 00 a 14 ca
AK	0217	LA CHAMPAGNE	00 ha 01 a 62 ca
AK	0220	LA CHAMPAGNE	01 ha 31 a 49 ca
AK	0222	LA CHAMPAGNE	00 ha 08 a 39 ca
AK	0223	LA CHAMPAGNE	00 ha 17 a 84 ca
AK	0225	LA CHAMPAGNE	00 ha 27 a 17 ca
AK	0226	LA CHAMPAGNE	00 ha 00 a 01 ca
AK	0228	LA CHAMPAGNE	03 ha 11 a 05 ca
AK	0229	LA CHAMPAGNE	00 ha 05 a 14 ca
AK	0231	LA CHAMPAGNE	00 ha 05 a 10 ca
AK	219	LA CHAMPAGNE	00 ha 39 a 50 ca

- Autorise le Président à signer le contrat de rétrocession avec la SAFER (substitution avant levée d'option), pour un montant TTC de 8 627. 52 €.
- Autorise le Président à signer l'avenant au bail rural (avec des modalités environnementales) à long terme bénéficiant à Mme Caroline SOYER née GUEDON,
- Autorise le Président à signer les actes d'acquisition et de servitudes à intervenir ainsi que toutes pièces utiles,
- S'engage à verser les indemnités obligatoires, tant au propriétaire qu'à l'exploitant sous les conditions ordinaires de droit applicables en l'espèce, et sous réserve de la production des pièces justificatives.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX